

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/198

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 30 mars 2018

OBJET :

**Convention de mise à
disposition de locaux
accueillant le Centre de
supervision urbain
intercommunal**

L'an deux mille dix-huit, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

PROCURATIONS : Monsieur Georges SCHMITT pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Madame Martine GHENASSIA pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Betty HUYLEBROECK

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **21**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 11 avril 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oo oo oo oo oo oo oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Carnelle Pays de France et de la Communauté de communes du Pays de France au 1^{er} janvier 2017, créant ainsi la Communauté de communes Carnelle Pays de France ;

Considérant le projet de convention élaboré en concertation avec la Communauté de communes Carnelle Pays de France et joint en annexe à la présente délibération ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de mise à disposition des biens (mobiliers et immobiliers) affectés au fonctionnement de la compétence ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux accueillant le centre de supervision urbain intercommunal.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;

- **Pour :** 20 voix – Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Pascale BACQUEVILLE, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON,

Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

• **Contre** : 3 voix – *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA*

A la majorité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de communes Carnelle Pays de France.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,